

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 6 octobre 2011

Présidence : Jacques Stirnimann, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 9/2011 relatif à l'adoption de l'arrêté d'imposition 2012 de la Commune de La Sarraz
- ouï le rapport de la commission des Finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'établir un arrêté d'imposition pour l'année 2012 exclusivement,
- d'établir le taux communal d'impôts à 68.00,
- de reconduire au surplus tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2011 pour l'année 2012

Ainsi délibéré en séance du 6 octobre 2011

Le Président :
Jacques Stirnimann

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire